

Éolien en mer : la carte de la discorde

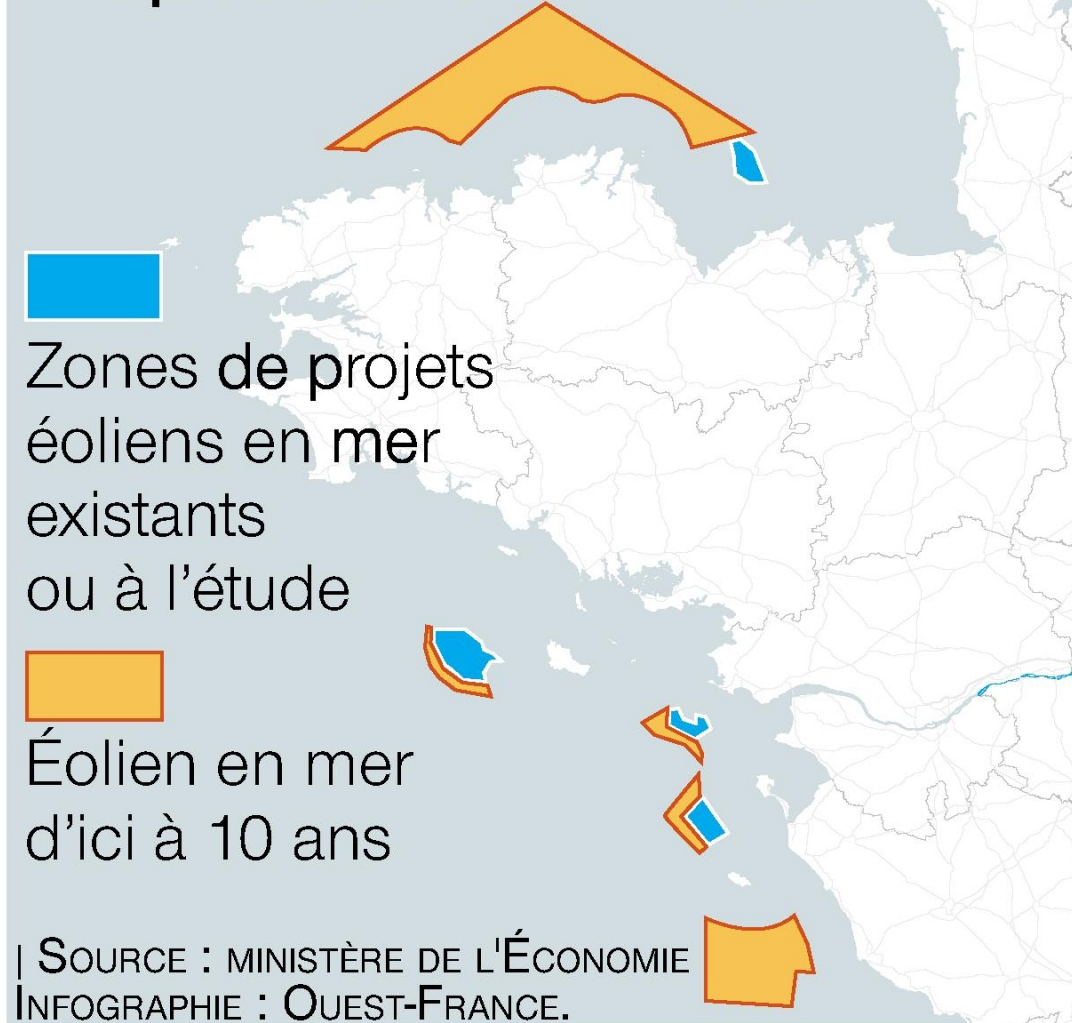
Ouest-France a dévoilé mercredi une carte de l'État sur les zones propices à l'éolien en mer. Les réactions d'élus s'enchaînent.

Mercredi en début d'après-midi, *Ouest-France* publie une carte du gouvernement : celle des « zones propices au développement de l'éolien en mer à horizon dix ans et horizon 2050 pour la façade Nord Atlantique et Manche Ouest ». Un document qui s'inscrit dans la vaste concertation publique sur l'avenir de l'éolien en mer en France, organisée par la Commission nationale du débat public (CNDP).

De nombreux élus de la vaste zone concernée s'insurgent contre la carte. Elle « **n'a pas été travaillée avec les élus locaux** », estime ainsi la Région Bretagne. La ville de Noirmoutier, en Vendée, est bien plus véhémente. « **Nous déplorons [...] cette initiative qui nous impose une cartographie, sans concertation préalable des élus** », tance-t-elle.

Cette carte, comme celles des autres façades, a été réalisée par plusieurs ministères. « **Les cartes publiées constituent une proposition de l'État visant à alimenter le débat public en toute transparence**, répond à *Ouest-France* le ministère de la Transition écologique. **Elles ne préjugent pas de la décision de localisation des futurs parcs. Ces**

Propositions de l'État



propositions visent justement à être enrichies. »

Mais l'État, qui tranchera à la fin, n'est-il pas juge et partie ? « **Le gouvernement sera le décideur, mais il devra prendre en compte les résultats du débat public**, assure Floran Augagneur, vice-président de la CNDP. **Au mois de mars, nous devrions avoir de nombreuses cartes. Le débat sera clos fin avril. Fin juin, nous publierons les conclusions. Et le gouvernement prendra ses décisions à la fin de l'année. »**

Jean-Marie CUNIN.

ÉOLIEN EN MER

Un débat ouvert, mais pas accessible à tous ?

L'outil cartographique du débat « La mer pour tous », complexe à manier, ne favorise pas une réflexion éclairée. Un professeur de droit s'en étonne

Professeur à la faculté de droit de La Rochelle, Laurent Bordereaux avait pointé, à l'époque du débat public sur le projet éolien en mer d'Oléron, les incohérences du projet. Sans rien lâcher sur l'analyse de ce dossier en cours, le juriste crible aujourd'hui le débat public « La mer pour tous ».

Il a été lancé à l'automne dernier par l'État pour planifier les usages futurs de la mer. « C'est une base très importante porteuse d'enjeux comme l'environnement, la biodiversité et de sujets colossaux et controversés, notamment la localisation des projets de parcs éoliens en mer. »

Édulcorer des sujets ?

Laurent Bordereaux salue la démarche appliquée à toutes les façades maritimes de l'Hexagone. Elle « pousse à une réflexion globale qui permet a priori de prendre de la distance » par rapport à des projets particuliers qui, au moment des débats dont ils sont l'objet, cristallisent des « réactions épidermiques qui peuvent miner une réflexion ». Poser ce large débat où sont présentées les zones à protéger et celles porteuses de potentiels pour le développement de la production d'énergie retient tout son intérêt, « ces questions n'appelant pas d'emblée un combat mais plutôt la discussion ». Mais, l'enseignant redoute cependant que l'État avance masqué pour « édulcorer un cer-



Laurent Bordereaux, juriste rochelais, est un fin connaisseur du sujet de l'éolien en mer. JEAN-CHRISTOPHE SOUNALET/SO

tain nombre de sujets délicats ». Ce qui conduit Laurent Bordereaux sur ce versant, c'est notamment l'outil de cartographie mis à disposition des parties prenantes, marins-pêcheurs comme protecteurs de l'environnement ou industriels intéressés par l'éolien en mer et, plus largement, de tous les citoyens désireux de participer à ces échanges pour écrire l'avenir.

Zones de protection spéciale

Sur le plan formel, le professeur critique l'ergonomie de ce service qui ne permet pas, de façon intuitive, de superposer sur un même fond de cartes les zones dites « propices au développement de l'éo-

lien en mer » et celles qui délimitent les secteurs de protection de la nature, notamment les zones Natura 2000. « Pour y parvenir, j'ai dû me faire aider de mon épouse », s'amuse-t-il à préciser, confiant n'être désormais pas plus assuré d'un résultat quand il réactive cette fonction sur le site Internet « La mer pour tous » (1), cochant les items recherchés dans un enchevêtrement de menus et de sous-chapitres, parfois sur trois ou quatre niveaux de cases à cocher avant d'atteindre la représentation cartographique recherchée.

Le sujet est d'autant plus sensible que c'est au large de la Charente-Maritime avec un prolongement en Vendée qu'est localisé l'ensemble des zones sur lesquelles pourrait se développer l'éolien marin de la Nouvelle-Aquitaine. Qui plus est, « quand on parvient enfin à superposer les différentes cartes, on se rend compte que sur les trois zones propices à l'éolien en mer à l'horizon de 10 et 50 ans, deux sont situées en pleine zone de protection spéciale de la nature », détaille Laurent Bordereaux qui, fort du précédent oléronnais, ne peut se convaincre de l'innocence de la situation. « On ne peut pas préjuger a priori de tout, mais ça commence à faire beaucoup, combien de gigawatts l'État envisage-t-il d'installer en zone de protection spéciale ? »

Philippe Baroux

(1) www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat.